

TABLE DES MATIÈRES – ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe A - Évolution de la population et du poids démographique de la Ville de Mont-Tremblant et de la MRC des Laurentides (1986-2006).....	261
Annexe B - Projection de la population – 2001 – 2026.....	262
Annexe C - Répartition de la population par groupes d'âge (1991-2001).....	263
Annexe D - Répartition de la population et des logements selon l'occupation (2001).....	264
Annexe E - Répartition des entreprises et des emplois par secteur d'activité (2002).....	265
Annexe F - Nouveaux logements créés (1999 – 2005).....	266
Annexe G - Superficie des périmètres d'urbanisation de la ville.....	267
Annexe H - Débits de circulation pour l'année 2004.....	268
Annexe I - Transport en commun intermunicipal.....	269
Annexe J - Bâtiments reconnus par l'ancienne ville de Saint-Jovite comme ayant une valeur importante.....	270
Annexe K - Cotes d'élévation des sites relevés dans une zone d'inondation.....	271
Annexe L - Méthode d'établissement des unités paysagères.....	272
Annexe M - Ensembles structurants du paysage de Mont-Tremblant.....	274
Annexe N - Cartographie des zones inondables – Crues 1:20 et 1:100 après aménagement.....	278

TABLE DES MATIÈRES – ANNEXES



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe A - Évolution de la population et du poids démographique de la Ville de Mont-Tremblant et de la MRC des Laurentides (1986-2006)

	1986	1991	1996	2001	2006
Mont-Tremblant	5 632	6 100	7 298	8 352	8 907
MRC des Laurentides	28 570	31 580	36 362	38 433	40 860
Poids démographique	19,7 %	19,3 %	20,1 %	21,7 %	21,8 %

Source: Statistique Canada, Recensements 1986, 1991, 1996 et 2001 et décret de population (1248-2005) pour 2006.

Ce tableau présente **l'évolution de la population** de Mont-Tremblant et de son poids démographique au sein de la MRC des Laurentides et ce, pour les années 1986 à 2006. Il ressort de ce tableau les éléments suivants :

- entre 1986 et 2006, la population de Mont-Tremblant est passée de 5 632 à 8 907 personnes;
- cette augmentation correspond à une croissance de plus de 58 % sur la période;
- en comparaison, la croissance s'est établie à 43 % dans l'ensemble de la MRC;
- par conséquent, le poids démographique de Mont-Tremblant dans la MRC des Laurentides a augmenté, passant de 20 % en 1986 à 22 % en 2006.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe B - Projection de la population – 2001 – 2026

			2001	2006	2011	2016	2021	2026
MRC des Laurentides	Population	Réelle	38 433 ¹	40 860 ²	---	---	---	---
		Projetée	39 181 ³	41 806 ³	44 687 ³	47 364 ³	49 765 ³	51 631 ³
	Ménages	Réel	16 615 ¹	n.d.	---	---	---	---
		Projeté	16 966 ³	18 704 ³	20 549 ³	22 268 ³	23 773 ³	24 952 ³
	Nombre de personnes par ménage	Réel	2,3 ¹	n.d.	---	---	---	---
		Projeté	2,3 ³	2,2 ³	2,2 ³	2,1 ³	2,1 ³	2,1 ³
Ville de Mont-Tremblant	Population	Réelle	8 352 ¹	8 907 ²	---	---	---	---
		Projetée	8 502 ⁴	9 114 ⁴	9 742 ⁴	10 325 ⁴	10 849 ⁴	11 256 ⁴
	Ménages	Réel	3 490 ¹	n.d.	---	---	---	---
		Projeté	3 563 ⁵	3 928 ⁵	4 315 ⁵	4 676 ⁵	4 992 ⁵	5 240 ⁵
	Nombre de personnes par ménage	Réel	2,4 ¹	n.d.	---	---	---	---
		Projeté	2,3 ⁶	2,3 ⁶	2,3 ⁶	2,2 ⁶	2,2 ⁶	2,1 ⁶

1. Statistique Canada, Recensement de 2001.
2. Décret de population de 2006 (1248-2005) pour les municipalités locales du Québec.
3. Institut de la Statistique du Québec, Population des Municipalités régionales de comté et territoires équivalents (MRC), scénario A de référence, 2001-2026.
4. Calcul effectué en se basant sur le poids démographique de la Ville de Mont-Tremblant dans l'ensemble de la MRC des Laurentides en 2006, soit 21,8 %.
5. Calcul effectué en se basant sur la part occupée par le parc résidentiel de la Ville de Mont-Tremblant dans l'ensemble de la MRC des Laurentides en 2001, soit 21,0 %.
6. Calcul effectué en divisant la population projetée par le nombre de ménages projeté.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Population totale	8 371	8 417	8 729	8 735	8 907	9 092
Variation annuelle	-	0,5 %	3,7 %	0,1 %	2,0 %	2,1 %
Variation moyenne sur cinq ans	1,674 %					

Source : Gazette officielle du Québec, Décrets de population 2001 à 2006.

Année	Population	Accroissement	Année	Population	Accroissement
2007	9 092	152	2017	10 734	180
2008	9 244	155	2018	10 914	183
2009	9 399	157	2019	11 097	186
2010	9 556	160	2020	11 282	189
2011	9 716	163	2021	11 471	192
2012	9 879	165	2022	11 663	195
2013	10 044	168	2023	11 859	199
2014	10 213	171	2024	12 057	202
2015	10 384	174	2025	12 259	205
2016	10 557	177	2026	12 464	-

Calcul estimé en appliquant à chaque année, la variation moyenne sur cinq ans enregistrée entre 2001 et 2006 (1,7 %).

Ce tableau expose les **projections démographiques**, pour l'horizon 2001 – 2026. Aucune prévision démographique spécifique n'étant disponible, les projections ont été effectuées en se basant sur les prévisions de l'Institut de la Statistique du Québec pour la MRC des Laurentides. En appliquant les projections prévues à l'échelle régionale au territoire de Mont-Tremblant, il se dégage les constats suivants :

- en 2026, la population de Mont-Tremblant pourrait s'établir à 11 256 personnes;
- cette croissance représenterait une augmentation de plus de 26 % par rapport à la population résidant à Mont-Tremblant en 2006;
- l'accroissement de population résulterait en l'établissement de plus de 1 300 nouveaux ménages sur le territoire.

La population projetée a également été estimée en se basant sur l'accroissement annuel moyen des cinq dernières années, qui s'est établi à 1,7 %. Ce taux a été appliqué à chaque année de la période 2006-2026. D'après ce calcul, 12 464 personnes pourraient résider sur le territoire de Mont-Tremblant en 2026.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe C - Répartition de la population par groupes d'âge (1991-2001)

Groupes d'âge	Mont-Tremblant			Québec		
	1991	1996	2001	1991	1996	2001
0-14 ans	19,7 %	18,3 %	16,5 %	20,0 %	19,2 %	17,8 %
15-24 ans	11,2 %	11,4 %	12,8 %	13,4 %	13,3 %	13,1 %
25-44 ans	34,4 %	32,2 %	28,9 %	34,4 %	32,7 %	29,9 %
45-54 ans	11,7 %	14,0 %	15,7 %	11,7 %	13,7 %	15,3 %
55-64 ans	9,9 %	10,3 %	11,6 %	9,3 %	9,1 %	10,5 %
65 ans et plus	13,1 %	13,8 %	14,4 %	11,2 %	12,1 %	13,3 %
Taille des ménages	2,6	2,5	2,4	2,6	2,5	2,4

Source: Statistique Canada, Recensements 1991, 1996, 2001.

Ce tableau illustre la **répartition de la population par groupes d'âge** ainsi que le nombre de personnes par ménage pour Mont-Tremblant et pour l'ensemble du Québec et ce, pour les années 1991, 1996 et 2001. Les observations issues de la lecture de ce tableau sont les suivantes :

- entre 1991 et 2001, le groupe d'âge des 14 ans et moins a fortement diminué à Mont-Tremblant, passant de 20 % à 16 % de la population;
- durant la même période, la part des 65 ans et plus s'est accrue, passant de 13 % à 14 %;
- en comparaison avec l'ensemble du Québec, Mont-Tremblant compte une plus importante proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (14 % comparativement à 13 %), de même qu'une plus faible part de personnes de 14 ans et moins (16 % comparativement à 18 %);
- le nombre de personnes par ménage est passé de 2,6 à 2,4 entre 1991 et 2001. Cette diminution de la taille des ménages est similaire à celle observée dans l'ensemble du Québec.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe D - Répartition de la population et des logements selon l'occupation (2001)

	Nombre	Pourcentage
Nombre total de logements ¹	7 090	100,0 %
- Nombre de logements permanents ²	3 490	49,2 %
- Nombre de logements non permanents	3 600	50,8 %
Population totale ¹	18 420	100,0 %
- Nombre de résidents permanents ²	8 352	45,3 %
- Nombre de résidents non permanents	10 068	54,7 %

¹ Source : Rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides, sommaire du rôle au 1^{er} juin 2001.

² Source : Statistique Canada, Recensement de 2001.

Ce tableau présente les données relatives au **nombre de logements permanents et non permanents**, de même que la part occupée par la population de villégiateurs. Celles-ci sont issues du rôle d'évaluation foncière. Les constats suivants peuvent être formulés :

- en 2001, le territoire de Mont-Tremblant comptait plus de 7 000 logements;
- les logements non permanents représentaient plus de la moitié du parc de logement;
- en tenant compte des villégiateurs, la population de Mont-Tremblant s'élevait à plus de 18 000 personnes en 2001;
- les villégiateurs comptaient pour 55 % du total.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe E - Répartition des entreprises et des emplois par secteur d'activité (2002)

Secteur d'activité	Ville de Mont-Tremblant				MRC des Laurentides			
	Entreprises		Emplois		Entreprises		Emplois	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Secteur primaire	12	2,2 %	47	0,5 %	54	3,4 %	297	1,5 %
Secteur secondaire	98	17,6 %	1 039	10,7 %	312	19,4 %	2 471	12,2 %
Construction	69	12,4 %	807	8,3 %	225	14,0 %	1 521	7,5 %
Manufacture	29	5,2 %	232	2,4 %	87	5,4 %	950	4,7 %
Secteur tertiaire	447	80,3 %	8 611	88,8 %	1 239	77,2 %	17 475	86,3 %
Commerce de détail	104	18,7 %	951	9,8 %	279	17,4 %	3 100	15,3 %
Récréotourisme	109	19,6 %	5 331	55,0 %	272	16,9 %	7 522	37,2 %
Autres	234	42,0 %	2 329	24,0 %	688	42,9 %	6 853	33,9 %
Total	557	100,0 %	9 697	100,0 %	1 605	100,0 %	20 243	100,0 %

Source : Centre local de développement (CLD) des Laurentides, Évolution des emplois et des entreprises par municipalités, 2002, MRC des Laurentides.

Ce tableau présente la **répartition des entreprises et des emplois** offerts sur le territoire de Mont-Tremblant en 2002, et ce, en fonction des différents secteurs d'activité (primaire, secondaire, tertiaire). À titre comparatif, les données ont également été compilées pour la MRC des Laurentides. Les statistiques révèlent les enjeux suivants :

- au total, les 557 entreprises implantées sur le territoire proposaient près de 9 700 emplois. Ceux-ci comptaient pour 48 % des emplois de la MRC des Laurentides;
- sur le territoire de Mont-Tremblant, 89 % des emplois étaient liés au secteur tertiaire. Ce taux est supérieur à la moyenne régionale, qui s'établissait à 86 %;
- de l'ensemble des emplois du secteur tertiaire, plus de 5 300 étaient liés au récréotourisme. Ces emplois représentaient 55 % des emplois offerts à Mont-Tremblant. À titre comparatif, ce taux s'établissait à 37 % dans l'ensemble de la MRC.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe F - Nouveaux logements créés (1999 – 2005)

	MRC des Laurentides		Ville de Mont-Tremblant		
	Nombre de logements créés	Variation annuelle	Nombre de logements créés ^{1,2}	Variation annuelle	Part dans la MRC des Laurentides
1999	767	---	594	---	77,4 %
2000	586	-23,6 %	364	-38,7 %	62,1 %
2001	365	-37,7 %	188	-48,4 %	51,5 %
2002	524	43,6 %	258	37,2 %	49,2 %
2003	572	9,2 %	219	-15,1 %	38,3 %
2004	742	29,7 %	249	13,7 %	33,6 %
2005	729	-1,8 %	244	-2,0 %	33,5 %
Total	4 285	---	2 116	---	49,4 %

1 Des chiffres relatifs au nombre de logements créés ont été transmis par le Service de l'urbanisme de la Ville pour les années 2002 à 2005. Toutefois, ceux-ci diffèrent de beaucoup des chiffres du CLD des Laurentides. À titre indicatif, pour 2005, le nombre de logements créés s'établirait à 415 en fonction des chiffres de la Ville alors que le CLD en recense 244. Les chiffres présentés pour la Ville sont ceux du CLD car ils permettent d'établir une comparaison régionale.

2 Bien que les données relatives à la construction de condominiums ne soient pas disponibles, ce type de construction représente une part non négligeable des nouveaux logements créés et ce, en raison de l'importance des activités récréotouristiques sur le territoire de Mont-Tremblant.

Source : Centre local de développement (CLD) des Laurentides, Permis de construction et richesse foncière uniformisée pour les années 1999 à 2005.

Ce tableau présente les statistiques relatives aux **nouveaux logements créés** à Mont-Tremblant et dans la MRC des Laurentides, entre 1999 et 2006. Les constats qui peuvent être formulés sont les suivants :

- de 1999 à 2006, plus de 2 100 nouvelles unités de logement ont été construites sur le territoire de Mont-Tremblant, soit une moyenne annuelle de 302 unités. L'année 1999 a été largement supérieure à la moyenne, avec 594 unités;
- entre 1999 et 2001, le nombre de nouvelles constructions a diminué, pour s'établir à 188 en 2001. Cette diminution peut s'expliquer par l'incertitude économique liée à la réorganisation territoriale. Au cours des quatre années suivantes, ce nombre s'est accru pour atteindre 244 en 2005;
- dans l'ensemble, les variations annuelles observées suivent les tendances régionales. Les baisses ont toutefois été plus fortes que dans la MRC des Laurentides et ce, particulièrement pour les périodes 1999-2000 et 2000-2001. Ces variations se justifient également par les mouvements territoriaux des dernières années;
- sur l'ensemble de la période, la part relative occupée par les nouvelles constructions résidentielles de Mont-Tremblant dans la MRC des Laurentides a fortement diminuée, passant de 77 % à 33 %;
- en moyenne, les logements créés sur le territoire de Mont-Tremblant représentaient plus de 49 % des nouveaux logements de la MRC des Laurentides.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe G - Superficie des périmètres d'urbanisation de la ville

Périmètre d'urbanisation	Superficie totale ¹		Espaces bruts vacants ²		
	Hectares	Proportion par rapport à la superficie de l'ensemble des périmètres d'urbanisation	Hectares	Proportion par rapport à la superficie de l'ensemble des espaces bruts vacants	Proportion par rapport à la superficie de chaque secteur
Noyau urbain	1 049	67,4 %	309	58,9 %	29,5 %
Noyau villageois	212	13,6 %	69	13,2 %	32,5 %
Versant Sud	136	8,7 %	8	1,5 %	5,7 %
Versant Soleil	81	5,2 %	61	11,6 %	74,8 %
Camp Nord	78	5,0 %	78	14,9 %	100,0 %
TOTAL	1 556	100,0 %	524	100,0 %	33,7 %

¹ La superficie des périmètres d'urbanisation a été calculée en se basant sur les limites des périmètres apparaissant au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides, tel que modifié par l'amendement 184-2002.

² La superficie des espaces vacants à l'intérieur des périmètres d'urbanisation a été calculée à partir du rôle d'évaluation de juin 2006 produit par la MRC des Laurentides.

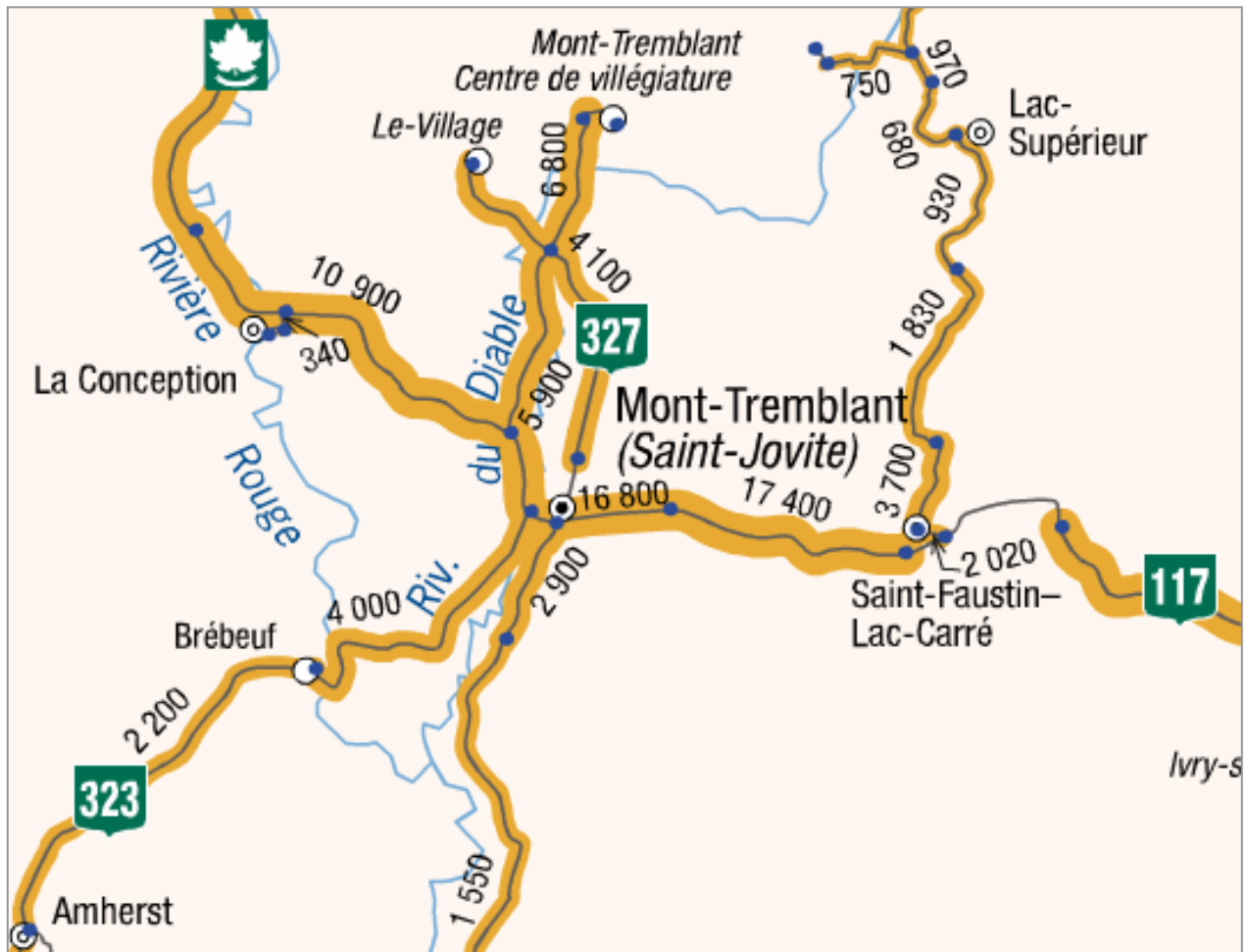
Source : Ville de Mont-Tremblant, Complément d'informations dans le cadre de la demande d'agrandissement du périmètre urbain pour le Versant Sud de la Station Mont Tremblant, juin 2006.

Ce tableau présente la superficie de chaque périmètre d'urbanisation de même que les espaces bruts vacants. Il est à noter que ces superficies ne tiennent pas compte des contraintes au développement telles que les pentes fortes et les milieux sensibles. Il ressort de ce tableau les constats suivants :

- dans l'ensemble de la ville, les cinq périmètres d'urbanisation affichent une superficie totale de 1 556 hectares. De ce nombre, 524 hectares demeureraient vacants en date de juin 2006, soit 34 % de l'ensemble;
- à lui seul, le noyau urbain compte pour les deux tiers des espaces situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- la Base Sud est presque entièrement construite (6 % d'espaces bruts vacants), alors que le noyau urbain et le noyau villageois comptent respectivement 29 % et 32 % de leur superficie totale encore vacante;
- le secteur du Versant Soleil est présentement en construction, de sorte que les trois quart de la superficie totale du site demeurent développables;
- le développement du Camp Nord n'est pas encore amorcé;
- les terrains vacants situés dans les périmètres d'urbanisation du noyau urbain et du noyau villageois sont localisés à proximité des services institutionnels, communautaires, récréatifs et commerciaux. Ils offrent d'importantes opportunités pour le développement de projets de logements abordables ou de projets d'habitation destinés à répondre aux besoins des clientèles plus sensibles (familles, jeunes ménages, étudiants, personnes âgées, etc.).



Annexe H - Débits de circulation pour l'année 2004¹



Cette carte représente, au moyen de bandes et chiffres, le débit de circulation journalier moyen annuel, sur les principales routes du Québec, pour l'année 2004. Le DJMA (débit journalier moyen annuel) est une estimation du débit journalier pour une journée moyenne pour une année donnée. Ce débit est calculé pour le total des deux directions de circulation.

Ces débits sont obtenus selon une méthode statistique d'estimation appliquée sur environ 5 000 collectes effectuées à plus de 1 500 sites et totalisent environ 65 000 jours de relevés automatiques. Les périodes de relevés et la fréquence sont très variables, de quelques jours aux sites temporaires à une année complète aux sites permanents.

¹ Source : Ministère des Transports du Québec, Atlas des transports, débits de circulation pour l'année 2004.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe I - Transport en commun intermunicipal

TRANSPORT EN COMMUN INTERMUNICIPAL

Service de transport desservant les territoires des **municipalités** suivantes :

- Mont-Tremblant
- Saint-Faustin-Lac-Carré
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Val-David
- Val-Morin
- Sainte-Adèle
- Piedmont
- Saint-Sauveur
- Saint-Jérôme

Possibilité de correspondance avec les services suivants :

- Service de transport en commun de la ville de Mont-Tremblant
- Services de transport en commun transitant par la gare intermodale de Saint-Jérôme
- Services de taxibus Labelle / Mont-Tremblant, Saint-Adolphe / Sainte-Agathe, Sainte-Marguerite / Sainte-Adèle, Lac-des-Seize-îles / Saint-Sauveur.

Arrêts d'autobus situés sur le territoire de Mont-Tremblant :

- Intersection rue de Saint-Jovite / rue Labelle
- Intersection rue de Saint-Jovite / rue Brown
- Intersection rue de Saint-Jovite / rue Perreault
- Boulevard Docteur-Gervais (Polyvalente Curé-Mercure)

Points de vente sur le territoire de Mont-Tremblant :

- Hôtel de ville
- Transport adapté et collectif des Laurentides
- Carrefour Jeunesse Emploi
- L'Apostrophe +
- Bureau d'information touristique
- Métro Chèvrefils

Source : Site internet du service de transport en commun intermunicipal des Laurentides



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe J - Bâtiments reconnus par l'ancienne ville de Saint-Jovite comme ayant une valeur importante

Adresse	Bâtiment ayant une valeur patrimoniale	Bâtiment présentant une qualité esthétique	Bâtiment à l'allure villageoise	Bâtiment représentant un point de repère	Bâtiment marquant une époque de construction
1042 à 1044 rue de Saint-Jovite					√
1036 rue de Saint-Jovite			√		√
940 rue de Saint-Jovite (presbytère)		√		√	
940 rue de Saint-Jovite (église)	√	√		√	
888 à 892 rue de Saint-Jovite					√
852 à 854 rue de Saint-Jovite		√	√		
838 rue de Saint-Jovite	√		√		
834 rue de Saint-Jovite			√		
816 rue de Saint-Jovite		√		√	
708 rue de Saint-Jovite			√		
688 rue de Saint-Jovite		√			
723 à 725 rue de Saint-Jovite	√		√		
765 rue de Saint-Jovite				√	√
785 rue de Saint-Jovite			√		
789 rue de Saint-Jovite				√	
805 rue de Saint-Jovite					√
821 rue de Saint-Jovite			√		
833 à 835 rue de Saint-Jovite	√	√	√		
839 rue de Saint-Jovite	√	√	√		
845 rue de Saint-Jovite	√	√		√	
855 rue de Saint-Jovite	√	√	√	√	
891 rue de Saint-Jovite	√			√	
945 rue de Saint-Jovite	√	√		√	
989 rue de Saint-Jovite					√
1145 rue de Saint-Jovite				√	√
447 rue Charbonneau		√	√		
546 rue Charbonneau		√		√	
470 à 480 rue Charbonneau		√			
510 rue Labelle	√	√		√	√

Source : Ancienne Ville de Saint-Jovite, Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro (1999)-211, Annexe A.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe K - Cotes d'élévation des sites relevés dans une zone d'inondation

Numéro de site	Cote d'élévation		Numéro de site	Cote d'élévation	
	Zone à risque élevé	Zone à risque modéré		Zone à risque élevé	Zone à risque modéré
0.3	195,62	195,87	126	198,18	198,61
0.8	197,20	197,49	127	198,25	198,70
1	199,85	200,32	128	198,27	198,72
2	200,16	200,63	129	198,32	198,77
3	200,51	201,03	130	198,36	198,80
4	200,59	201,11	132	198,47	198,94
5	200,73	201,23	133	198,55	199,02
6	200,94	201,42	134	198,57	199,04
7	200,98	201,47	135	198,59	199,05
8	200,98	201,47	136	198,63	199,11
9	201,05	201,58	137	198,66	199,13
10	201,26	201,67	138	198,68	199,15
11	201,37	201,78	139	198,70	199,17
12	201,54	201,92	140	198,74	199,21
13	202,06	202,35	141	198,76	199,23
14	202,49	202,71	142	198,79	199,26
15	202,57	202,82	143	198,81	199,27
16	203,10	203,32	144	198,85	199,33
17	203,16	203,40	145	198,88	199,35
18	203,17	203,44	146	198,90	199,36
19	203,42	203,70	147	198,95	199,42
20	203,52	203,77	148	199,01	199,48
21	203,59	203,83	149	199,07	199,55
22	203,63	203,84	150	199,07	199,55
23	204,05	204,27	151	199,10	199,59
24	204,59	204,80	152	199,12	199,59
25	205,80	206,04	153	199,17	199,65
26	206,77	207,02	154	199,18	199,66
27	207,46	207,62	155	199,24	199,72
28	208,76	208,86	156	199,31	199,78
29	210,02	210,15	157	199,38	199,86
30	210,70	210,91	158	199,42	199,91
31	212,26	212,40	159	199,46	199,94
105	197,56	197,86	160	199,53	199,99
112	197,71	198,04	161	199,59	200,05
113	197,73	198,08	162	199,63	200,08
114	197,74	198,07	163	199,67	200,12
115*	197,79	198,14	164	199,73	200,18
116	197,86	198,22	165	199,78	200,23
117	197,93	198,31	166	199,85	200,30
118	197,96	198,35	167	199,85	200,30
119	197,95	198,34	168	199,85	200,30
120	198,05	198,46	170	199,89	200,34
121	198,04	198,44	171	321,73	321,99
122	198,08	198,49	172	322,70	322,87
123	198,11	198,53	173	329,92	330,13
123.5	198,12	198,54	174	330,30	330,45
124	198,14	198,56	175	202,02	202,69
125	198,16	198,58	176	200,68	201,34

* Section interpolée

Source : Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.



Annexe L - Méthode d'établissement des unités paysagères

La méthode privilégiée pour établir la vulnérabilité des unités de paysage s'appuie sur une approche développée ces dernières années par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, et plus particulièrement par le Service de la mise en valeur des forêts privées. Cette méthode, quoique destinée aux gestionnaires de la ressource forestière désireux de souscrire aux objectifs de préservation des paysages sensibles et particulièrement aux endroits ayant une vocation récréotouristique, s'avère tout à fait appropriée pour établir les **indices de vulnérabilité des unités paysagères** qui caractérisent Mont-Tremblant.

Intitulée « **Aménagement de la qualité visuelle : Inventaire de la sensibilité des paysages** », cette méthodologie propose sept étapes d'analyse essentielles à la définition de la capacité d'absorption visuelle d'un paysage. Elle a été développée pour permettre une **meilleure planification** des interventions forestières basée sur la perceptibilité des paysages d'un territoire donné. En raison de la similarité face aux objectifs poursuivis, cette méthode a été transposée à l'analyse du paysage de Mont-Tremblant.

Les **sept étapes d'analyse du paysage** proposées par la méthode sont les suivantes :

<p>ÉTAPE 1</p> <p>Identification des sites, des réseaux et des plans d'eau d'intérêt pour le public en ce qui a trait à la qualité visuelle des paysages</p>
<p>ÉTAPE 2</p> <p>Détermination du niveau d'importance socio-économique des sites, des réseaux et des plans d'eau répertoriés et détermination des objectifs de qualité visuelle</p>
<p>ÉTAPE 3</p> <p>Détermination de l'encadrement visuel des sites, des réseaux et des plans d'eau répertoriés et délimitation des zones de perception</p>
<p>ÉTAPE 4</p> <p>Détermination du niveau de sensibilité des zones visibles pour les sites, les réseaux et les plans d'eau répertoriés</p>
<p>ÉTAPE 5</p> <p>Carte synthèse des niveaux de sensibilité des zones visibles</p>
<p>ÉTAPE 6</p> <p>Détermination des mesures d'atténuation pour atteindre les objectifs de qualité visuelle</p>
<p>ÉTAPE 7</p> <p>Planification des aménagements forestiers en fonction de la réalité du terrain</p>

Source : Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, Service de la mise en valeur des forêts privées, 2004

Plusieurs des éléments d'analyse ayant déjà été élaborés à l'intérieur du « **Plan Directeur en environnement de la Ville de Mont-Tremblant** », le travail de synthèse destiné à la caractérisation du niveau de vulnérabilité des unités de paysage a été simplifié par la **précision de la cartographie existante** constituant une banque de données importante. Cette cartographie détaillée a permis de dresser la **typologie du couvert forestier** en fonction de sa densité, de sa hauteur et de sa composition floristique selon une prédominance à essences feuillus ou conifères. En milieu naturel, la typologie du couvert végétal joue un rôle important face à la capacité d'absorption visuelle d'un paysage. Et cette capacité est grandement tributaire de l'indice densité-hauteur du peuplement et de sa composition floristique. Par exemple, un peuplement de conifères situé en avant plan d'un champ visuel et arborant une bonne densité-hauteur aura une capacité d'absorption visuelle supérieure à un peuplement feuillu, en raison de la pérennité des aiguilles qui procure aux conifères une opacité permanente.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

La **capacité d'absorption visuelle (CAV)** des unités de paysage est dictée non seulement par la typologie du couvert végétal mais également par la topographie et le degré de perceptibilité qui les caractérisent. Le critère de perceptibilité est étroitement lié à la notion de profondeur de champ visuel que l'on définit par l'avant-plan, le moyen-plan et l'arrière-plan. Conséquemment, pour obtenir le niveau de capacité d'absorption visuelle des unités de paysage de Mont-Tremblant, il a suffi de superposer le couvert végétal au relief existant pour ensuite en faire une lecture en relation avec le réseau routier, cyclable et le réseau bleu. Le point de vue de l'observateur par rapport à l'unité de paysage joue en l'occurrence un rôle capital face à l'évaluation de la capacité d'absorption des unités de paysage, puisqu'il influence la profondeur de champ visuel. En résumé, l'indice de vulnérabilité d'un paysage est fortement influencé par son **niveau de perceptibilité**.

La détermination des unités paysagères s'appuie sur les **limites des bassins et des sous-bassins versants des lacs**. Chacune des unités a été caractérisée en fonction de l'analyse et de la pondération de plusieurs critères. Le résultat de cette analyse et de cette pondération a permis d'établir l'indice de vulnérabilité pour chacune des unités paysagères. Le principal élément considéré est **le niveau de capacité d'absorption visuelle (faible, moyenne, élevée) du paysage** par rapport au développement.

Parmi les autres critères figurent :

- la présence d'un paysage emblématique, identitaire et de vues panoramiques;
- la présence d'un sommet de montagne à repère régional ou à repère local;
- la présence d'un versant de montagne, de pentes fortes, etc.;
- la présence de plans d'eau, de cours d'eau et de milieux humides;
- la présence d'espace boisé exceptionnel et le niveau de perturbation des peuplements;
- la présence d'un milieu récréotouristique (station touristique, parc linéaire Le P'tit train du Nord, golfs, Domaine Saint-Bernard, etc.);
- la présence d'un milieu urbanisé et les pressions de développement sur des secteurs connus;
- l'accessibilité et la présence d'axes routiers (route 117, routes secondaires, etc.), d'intersections stratégiques et d'une porte d'entrée;
- le corridor préférentiel du futur Axe central;
- la protection assurée par un cadre légal ou réglementaire (*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, Politique sur la protection des rives et des plaines inondables, *Loi sur les parcs*).



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

Annexe M - Ensembles structurants du paysage de Mont-Tremblant

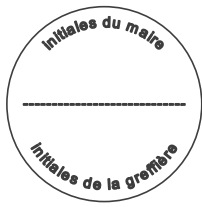
En juillet 2003, la Ville a adopté un Plan directeur en environnement. Celui-ci inclut une caractérisation des paysages, basée sur l'identification des grands ensembles structurants du paysage. Le tableau suivant présente la description des onze ensembles identifiés sur le territoire de Mont-Tremblant.

ENSEMBLE STRUCTURANT	UNITÉS VISUELLES DE PAYSAGE (UVP)	CARACTÉRISATION DES PAYSAGES D'ENSEMBLE	IMPORTANCE STRATÉGIQUE DU PAYSAGE D'ENSEMBLE
1. CORRIDOR VISUEL DE LA RIVIÈRE ROUGE	Vaste corridor visuel largement en périphérie des limites de la ville. Quatre UVP sont marginalement présentes sur le territoire de Mont-Tremblant. La plus importante pour la Ville est à la rencontre des rivières Rouge et du Diable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage agroforestier. ▪ Rivière à méandres, dominante. ▪ Paysage vallonné entouré par les versants boisés. ▪ Encadrement topographique dynamique. ▪ Routes récréotouristiques importantes. ▪ Vues panoramiques du Mont-Tremblant et des massifs forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage stratégique supportant les routes d'accès et d'accueil à la région et à la Ville de Mont-Tremblant. Ce premier contact visuel et panoramique et les repères topographiques des environs sont stratégiques pour l'appréciation et la mise en valeur des paysages. ▪ Le paysage agroforestier offre une richesse et une variété distinctes de l'offre paysagère qui est à conserver et à mettre en valeur. ▪ La qualité visuelle du développement routier et commercial du corridor demeure à surveiller afin de favoriser des paysages évoluant en harmonie avec la nature et le patrimoine agroforestier. ▪ La détérioration et les perturbations des principaux repères topographiques régionaux et locaux visibles depuis le corridor doivent être limitées.
2. CORRIDOR VISUEL DE LA RIVIÈRE DU DIABLE	Principal corridor visuel structurant du territoire de la Ville, illustrant un encadrement topographique dynamique, ponctué par des repères topographiques importants. Onze UVP sont identifiées, localisées en tout ou en partie sur le territoire de la Ville. Les UVP offrent des attraits et des vues diversifiés et ont une valeur stratégique pour la mise en valeur récréotouristique du territoire. La séquence de découverte et la qualité de chaque UVP est une considération importante de planification.	Le corridor de la rivière du Diable présente trois zones distinctes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage agroforestier au sud de la route 117. ▪ Paysage récréoforestier avec de multiples infrastructures récréotouristiques, entre la route 117 et la Station Mont Tremblant. ▪ Paysage montagneux forestier en amont de la Station Mont Tremblant. ▪ L'UVP Saint-Jovite – Route 117 est stratégique, offrant un défi de planification de taille en raison de la convergence des principales routes touristiques et de la présence de la trame urbaine du secteur Saint-Jovite et de la rivière du Diable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le corridor visuel de la rivière du Diable est situé dans le corridor touristique principal donnant accès aux importantes infrastructures récréotouristiques du territoire. L'encadrement des paysages est stratégique. ▪ Les routes touristiques existantes et très importantes sont : la 117, la 327, la 323 et la montée Ryan. ▪ Multiples vues panoramiques du mont Tremblant, des massifs forestiers, de la rivière du Diable et des paysages diversifiés ainsi que des équipements et infrastructures récréotouristiques de renommée internationale. ▪ La rivière du Diable est un élément distinctif du milieu naturel et fait partie du réseau récréatif (pêche, canot-camping, etc.) de la ville, en plus d'être recherchée pour les développements résidentiels. ▪ Les ensembles agroforestiers et les milieux bâtis patrimoniaux visibles des routes 323 et 327 doivent être jalousement protégés. ▪ L'intégration harmonieuse des paysages du milieu urbanisé de Saint-Jovite et de la route 117, qui représente un carrefour d'accès stratégique, doit être assurée. ▪ Les magnifiques paysages sur le mont Tremblant offerts par la montée Ryan, les méandres de la rivière du Diable, les parcours de golf et le parc linéaire le P'tit Train du Nord sont à protéger et à renforcer. ▪ Le réaménagement du chemin Duplessis, reliant le Versant Soleil et le Camp Nord avec la Station, doit considérer le caractère et la beauté des paysages le long de la rivière du Diable. ▪ À l'intérieur du corridor, la visibilité et la qualité du parc linéaire le P'tit Train du Nord est à renforcer.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

ENSEMBLE STRUCTURANT	UNITÉS VISUELLES DE PAYSAGE (UVP)	CARACTÉRISATION DES PAYSAGES D'ENSEMBLE	IMPORTANCE STRATÉGIQUE DU PAYSAGE D'ENSEMBLE
<p>3. BASSIN VISUEL DU LAC TREMBLANT</p>	<p>Cet ensemble est le plus grand bassin visuel du territoire. La grande dimension du paysage est liée à la taille du lac et la hauteur du massif du mont Tremblant. Une séquence de quatre UVP reflète les changements de caractère et d'ambiance au fur et à mesure qu'on avance vers les secteurs peu habités du nord du lac.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage forestier regroupant des infrastructures récréotouristiques de renommée internationale. ▪ Le domaine skiable et les sommets du mont Tremblant sont visibles de partout sur le territoire et ils sont des paysages emblématiques. Le village de la Station prend aussi une connotation symbolique. ▪ Le lac Tremblant, encaissé par les massifs montagneux forestiers, figure parmi les plus grands lacs de la région. ▪ Le lac et ses abords sont un paysage identitaire reconnu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les paysages du bassin visuel du lac Tremblant sont stratégiques pour l'ensemble du territoire. Les sommets du massif et le domaine skiable sont observables d'un peu partout. Ces panoramas sont à protéger des dégradations visuelles et à mettre en valeur. ▪ Le domaine skiable et le village de la Station sont dominants sur l'ensemble du bassin visuel. Le paysage doit continuer d'évoluer en conservant un caractère emblématique. ▪ La villégiature sur les abords du lac et sur les versants riverains doit prendre en compte la valeur emblématique et identitaire des paysages environnants. ▪ Toute dégradation diminuant la qualité de l'observation panoramique des sommets et des versants du mont Tremblant, entièrement visibles à l'intérieur du bassin visuel et parfois sur plusieurs kilomètres, doit être évitée et contrôlée par une planification réfléchie (route, développement domiciliaire, etc.) et une réglementation appropriée pour le déboisement et l'occupation du sol.
<p>4. CORRIDOR VISUEL DE LA ROUTE 117 ET DU RUISSEAU CLAIR</p>	<p>Historiquement, ce corridor a été dominé par la route 117. Le ruisseau Clair a peu d'impact, si ce n'est au niveau du village de Saint-Jovite. Trois UVP sont illustrées mais seulement deux font partie du territoire de Mont-Tremblant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage caractérisé par une confusion de forces visuelles associée à des éléments disparates tels que des commerces, des industries, des espaces agroforestiers et récréotouristiques. ▪ Vues importantes sur le mont Tremblant et sur des repères topographiques significatifs. ▪ Des usages d'extraction et des installations industrielles et commerciales s'harmonisent difficilement dans le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Corridor d'accès principal de la région des Laurentides et à Mont-Tremblant. ▪ La qualité des paysages et des accès au secteur de Saint-Jovite ville est à renforcer, en considérant la valeur stratégique du carrefour avec la 117 et la vocation urbaine. ▪ L'esthétisme du paysage bâti et la vocation d'accueil du secteur de Saint-Jovite sont à valoriser. ▪ Les vues vers les paysages emblématiques et identitaires de la ville doivent être mises en valeur. Un étalement des fonctions urbaines qui dégradent ces panoramas doit être évité. ▪ Le design des paysages dégradés ou perturbés (ex. : sablière, industries, etc.) doit être recomposé. ▪ Une lecture simple et accueillante de l'intersection de la route 117 et de la montée Kavanagh doit être assurée. ▪ Le parcours paysager de chaque côté de la 117, à l'entrée est, est banalisé par la séquence des usages adjacents ainsi que par le manque de repères et de signature d'accueil à la hauteur des paysages naturels emblématiques de Mont-Tremblant.
<p>5. ENSEMBLE AGROFORESTIER MASKINONGÉ – LAROSE</p>	<p>À l'exception du bassin visuel du lac Maskinongé par la route 327, cet ensemble est à l'extérieur des routes touristiques. Cependant, les paysages agroforestiers des cinq UVP constituant de l'ensemble sont agréables et bucoliques. Ils constituent une transition paysagère entre les corridors visuels des rivières Rouge et du Diable et le relief montagneux de la partie nord de la municipalité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage agroforestier de qualité présentant des massifs forestiers au fond du champ visuel et des petits compartiments d'agriculture sur une topographie agréablement ondulée. ▪ Repères topographiques et massifs forestiers encadrant les fonds des vallons occupés par le lac Maskinongé, les champs agricoles et le ruisseau Larose. ▪ Vue panoramique sur le lac Maskinongé et les rivières Rouge et du Diable. ▪ Vues locales sur le lac Maskinongé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage agroforestier de qualité, mais en retrait des grandes routes d'accès touristiques de la municipalité, dont les qualités existantes sont à maintenir. ▪ Le lac Maskinongé est le principal point d'accès et le plan d'eau le plus intéressant et le plus convoité de l'ensemble. L'accès depuis la route 327 est facile. ▪ Cet ensemble visuel agroforestier comprend 5 bassins visuels individuels (chaque UVP constitue un bassin visuel). L'effet d'une réglementation devrait considérer l'échelle de l'ensemble structurant. ▪ Cependant, l'étendue des impacts visuels associés aux modifications se limite généralement au bassin visuel d'une seule unité (UVP). La production des plans particuliers d'urbanisme (PPU) ou d'autres planifications (PAE, PIIA, PE) devrait situer le projet à l'intérieur de l'UVP correspondante et s'exprimer sur les impacts visuels appréhendés.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

ENSEMBLE STRUCTURANT	UNITÉS VISUELLES DE PAYSAGE (UVP)	CARACTÉRISATION DES PAYSAGES D'ENSEMBLE	IMPORTANCE STRATÉGIQUE DU PAYSAGE D'ENSEMBLE
6. CORRIDOR VISUEL DU RUISSEAU FRANÇAIS	Tributaire de la rivière du Diable, le corridor visuel du ruisseau Français occupe une position importante comprenant les accès routiers secondaires remontant vers le lac Français et le lac Supérieur. Parmi les 4 UVP inventoriées dans cet ensemble, une seule est localisée à l'intérieur des limites de la ville.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bassin visuel de l'UVP offre un paysage de diverses natures sur un fond naturel et forestier. ▪ L'UVP comprend les paysages de la trame urbaine de Saint-Jovite, du parc linéaire le P'tit Train du Nord et des paysages agroforestiers. ▪ La montée Kavanagh offre diverses vues locales intéressantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La visibilité et la qualité du parc linéaire le P'tit Train du Nord, en association avec le ruisseau Français et les attraits du milieu naturel, doivent être accrues. ▪ Le projet de construction d'un nouvel axe routier parallèle à la montée Kavanagh conduisant aux installations récréotouristiques au nord mériterait une considération particulière, au regard des paysages, comparable au corridor récréotouristique de la montée Ryan. ▪ Les paysages de l'ensemble profiteraient d'une densification du tissu urbain du secteur Saint-Jovite et d'une planification limitant l'étalement urbain le long des artères principales de l'unité visuelle de paysage, dont la montée Kavanagh. ▪ Deux repères topographiques, visibles de la route 117, sont structurants et méritent une protection de leur panorama.
7. BASSIN VISUEL DU LAC OUIMET ET DU RUISSEAU CROSS	Ce paysage d'ensemble, au centre du territoire de la municipalité, à une forte tradition récréotouristique. Quatre UVP sont encadrées tout autour par une série de monts et de repères topographiques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage naturel avec un relief montagneux de transition entre les massifs du mont Tremblant et les terres agroforestières plus au sud de la municipalité. ▪ Paysage intime, chaleureux, à l'abri des vents, riche en attraits naturels. ▪ Le lac Ouimet et les installations de Gray Rocks sont témoins des paysages et des infrastructures originales du patrimoine touristique. ▪ Le Domaine Saint-Bernard est un point de contact important des résidents avec les paysages forestiers de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cet ensemble paysager occupe une position stratégique pour la collectivité et pour les visiteurs. Les installations récréatives du Domaine Saint-Bernard, les vues et les paysages potentiellement visibles méritent une protection. ▪ Le lac Ouimet et le légendaire Gray Rocks, visibles et accessibles depuis la route touristique 327, ont une position privilégiée au cœur de la municipalité. La gestion des paysages de ce secteur doit maintenir et mettre en valeur leur intégrité par une protection des composantes forestières des massifs. ▪ Les repères topographiques locaux sont parmi les plus importants de la municipalité et très visibles depuis la route 117. La population est attachée à ce paysage visuel dont l'importance est reconnue. ▪ La protection des paysages, advenant la construction de l'accès projeté au chemin Duplessis à partir de la route 117 (Axe central), sera à surveiller.
8. MASSIF RÉCRÉO-FORESTIER VÉZEAU (DOMAINE DE LA CLOUTERIE)	Paysage structurant, divisé en deux UVP, presque entièrement situé à l'extérieur du territoire de Mont-Tremblant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage forestier avec relief montagneux associé aux plans d'eau, typique du paysage laurentien. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les paysages ne sont pas visibles des sites d'observation situés sur le territoire de Mont Tremblant. et ne sont pas très préoccupants sur le plan de la gestion des paysages pour la ville. ▪ L'ensemble structurant comprend des paysages comparables au massif récréoforestier de Mercier – Fortier, mais occupe de petites superficies. ▪ Les préoccupations de gestion, de réglementation et de protection des paysages de ce secteur devraient tout simplement imiter les considérations retenues pour le paysage d'ensemble récréoforestier de Mercier – Fortier.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-100
Plan d'urbanisme

ENSEMBLE STRUCTURANT	UNITÉS VISUELLES DE PAYSAGE (UVP)	CARACTÉRISATION DES PAYSAGES D'ENSEMBLE	IMPORTANCE STRATÉGIQUE DU PAYSAGE D'ENSEMBLE
<p>9. MASSIF RÉCRÉO-FORESTIER DE MERCIER – BRIÈRE (LAC MERCIER AU NORD – LAC FORTIER AU SUD)</p>	<p>Paysage d'ensemble divisé en six UVP représentant les bassins visuels des principaux lacs de ce secteur. Les bassins visuels, tributaires des petits lacs, offrent des paysages intimes et entourés par une topographie bien définie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage forestier avec relief montagneux associé aux plans d'eau, typique du paysage laurentien. ▪ L'UVP du lac Mercier se démarque des autres en raison du village Mont-Tremblant et des infrastructures récréotouristiques qui y sont situées. ▪ Le bassin visuel de l'UVP du lac Duhamel le long de la route 117 est particulièrement accessible et accorde des vues locales importantes sur le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les paysages forestiers des UVP, à l'exception des lacs Mercier et Duhamel, sont relativement isolés des observateurs autres que les résidents. Les préoccupations paysagères concernent principalement la qualité visuelle de l'ensemble (bâti et nature) avec la conciliation des usages. ▪ Le bassin visuel du village Mont-Tremblant est très important compte tenu de son caractère et de son histoire, de l'accès public au lac Mercier, du parc linéaire le P'tit Train du Nord et des infrastructures récréotouristiques. L'épanouissement d'un paysage villageois distinctif demeure l'option à privilégier. ▪ Le complexe visuel récréoforestier de Mercier – Fortier comprend 6 bassins visuels individuels (chaque UVP constitue un bassin visuel). ▪ L'effet d'une réglementation devrait considérer l'échelle de l'ensemble structurant. Cependant, l'étendue des impacts visuels associés aux modifications se limite généralement au bassin visuel d'une seule unité (UVP). La production des plans particuliers d'urbanisme (PPU) ou d'autres planifications (PAE, PIIA, PE) devrait situer le projet à l'intérieur de l'UVP correspondante et s'exprimer sur les impacts visuels appréhendés. ▪ Les vues locales sur les paysages ne sont possibles qu'à partir des routes publiques offrant un avant-plan visuel dégagé ou au bord des lacs ou à partir des immeubles permettant une vue dégagée. ▪ L'accès public et la mise en valeur visuelle des paysages seront particulièrement pertinents pour les UVP du lac Mercier et du lac Duhamel (route 117).
<p>10. MASSIF RÉCRÉOFORESTIER DE JOLY – BIBITTE (LAC JOLY AU NORD – LAC BIBITTE AU SUD)</p>	<p>Paysage structurant localisé à l'ouest du bassin visuel du lac Tremblant constitué de trois UVP. Les bassins visuels, tributaires des petits lacs, offrent des paysages intimes et entourés par une topographie bien définie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage forestier avec relief montagneux associé aux plans d'eau, typique du paysage laurentien. ▪ L'UVP du lac Bibitte se démarque des autres en raison d'une route d'accès au lac à partir du village de Mont-Tremblant. ▪ Le paysage de l'UVP du lac Bibitte est complexe et se divise en plusieurs petits bassins visuels (7) autour d'autant de petits lacs du bassin versant. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans cet ensemble, l'UVP du lac Bibitte est la seule accessible et visible des routes publiques de Mont-Tremblant. ▪ Les deux autres UVP constituantes de l'ensemble sont principalement situées à l'extérieur de la municipalité. ▪ Les UVP sont relativement isolées des observateurs autres que les résidents ou villégiateurs. Les préoccupations paysagères concernent principalement la qualité visuelle de l'ensemble (bâti et nature) et la conciliation des usages. ▪ Les vues locales actuelles sur les paysages ne sont possibles qu'à partir du lac Bibitte. ▪ Malgré les accès difficiles et le peu de développement du secteur, les enjeux du paysage devraient s'inscrire dans une vision de planification à long terme et considérer l'implication du MRN et des détenteurs de CAAF pour les terres publiques.
<p>11. MASSIF FORESTIER DE TREMBLANT (VALLÉE DU RUISSEAU JOHANNSSEN)</p>	<p>Paysage structurant constitué de trois UVP, localisé à l'ouest du bassin visuel du lac Tremblant. Les bassins visuels, tributaires des petits lacs, offrent des paysages intimes et entourés par une topographie bien définie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage forestier avec relief montagneux. ▪ Vallée intérieure du mont Tremblant accessible qu'à partir du Camp Nord de la Station Mont Tremblant. ▪ Le paysage se démarque par un encaissement topographique remarquable, un isolement et un milieu naturel associé à un état sauvage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'isolement des paysages de ce massif forestier diminue son importance stratégique municipale en termes de visibilité mais conserve son potentiel de support et de mise en scène des activités écotouristiques lié à la présence du parc national du Mont-Tremblant. ▪ La planification de la Station Mont Tremblant et du parc national du Mont-Tremblant ainsi que celle de la ville reste déterminante pour la protection de la ressource paysage de cet ensemble.

Source : Plan directeur en Environnement de la Ville de Mont-Tremblant, Tome 1 – Caractérisation de l'environnement, Annexe 3 – Ensembles structurants des paysages de la Ville de Mont-Tremblant.

